



**Réseau**Citoyen des **PRO**fessionnels de la **CITÉ**

*Prestataire de services urbains de proximité  
Acteur de l'insertion sociale et professionnelle par l'activité économique*

**SERVICE DES AGENTS DE PROXIMITÉ  
dans le cadre de la **Rénovation Urbaine****

**Convention d'intervention**

**Terrain de football synthétique**

**Essey-lès-Nancy**

*Juillet - Août 2022*



## **Sommaire :**

<b>1 - Présentation de Réciprocité</b>	p.3
<b>2 - Les modalités d'intervention des agents de Proximité</b>	p.4
<b>3 - L'équipe mobilisée</b>	p.4
<b>4 - Le suivi de la prestation</b>	p.5
<b>5 - Les principes d'encadrement et de responsabilité de Réciprocité</b>	p.5
<b>6 - L'approche budgétaire de la prestation</b>	p.6

## 1- Présentation de Réciprocité

RECIPROCITE (**RE**seau **C**itoyen des **PRO**fessionnels de la **CITE**) est un chantier d'insertion basé sur Nancy. Notre structure accueille depuis 1999 des personnes éloignées de l'emploi en vue de leur réinsertion sociale et professionnelle.

Nos activités, créatrices d'emploi, apportent une réponse aux besoins exprimés par les collectivités et les entreprises en matière de RSE. Elles sont mises en œuvre avec et grâce à de nombreux partenaires privés et publics sous forme de marchés ou de conventions.

Elles sont réparties autour de deux secteurs de compétences :

- Secteur Médiation citoyenne et sociale
- Secteur Travaux et économie circulaire

Réciprocité accueille près de **120 salariés en insertion** (en contrat CDD Insertion) sur l'ensemble de ses activités, encadrés par **25 salariés permanents** (encadrement technique – accompagnement socio-professionnel -gestion administrative & financière – Direction).

Les activités que nous développons (notamment avec des grands groupes) constituent un support de retour à l'emploi essentiel ; elles sont couplées à un Accompagnement socio-professionnel individuel dont bénéficie chacun de nos salariés : ainsi, notre **taux de sorties dynamiques en 2019** (retour à l'emploi et formation qualifiante) était de **69,23%** (pour un objectif fixé par l'Etat de 50%).

## 2 - Les modalités d'intervention des agents de Proximité

Lors de leur tournée quotidienne dans les quartiers en transformation, les agents, dans le cadre de la gestion urbaine de proximité, auront pour mission :

- D'observer, d'écouter, d'informer et d'orienter les usagers du terrain de football synthétique
- De favoriser le dialogue entre les différents intervenants et les usagers, d'aider les riverains à s'approprier les lieux
- D'informer les riverains des procédures liées à l'utilisation du terrain de football (réservation, durée d'utilisation, etc...)
- Favoriser l'expression des habitants et des usagers du terrain de football, l'écoute et la concertation
- De rendre compte aux différents acteurs concernés des demandes, suggestions et éventuels problèmes rencontrés lors de leur service
- Repérer les différents dysfonctionnements, dégradations et les faire remonter aux personnes référentes
- Veiller à la bonne appropriation de l'espace par les usagers du terrain de football et ainsi prévenir d'éventuelles situations conflictuelles et/ou dysfonctionnements
- Participer à l'organisation d'événements sur le terrain de football synthétique sur demande de la Ville de Essey-lès-Nancy

Les dysfonctionnements collectés sont restitués par l'intermédiaire d'un « **reporting** » transmis par mail chaque semaine au référent désigné par la Mairie de Essey-lès-Nancy.

Ces derniers seront répertoriés sur un plan du stade à l'aide de repères visuels.

Une **procédure de communication directe** est mise en place **en cas d'urgence dont le référent sera désigné par la Mairie de Essey.**

En fonction des besoins identifiés et demandes exprimées par notre interlocuteur de la Mairie de Essey-lès-Nancy, les agents de proximité peuvent être mobilisés sur des **missions complémentaires** :

- Sécurisation de certains parcours
- Enquêtes (stationnement, satisfaction ...)
- Participation à des actions d'information (tractage) et de sensibilisation spécifiques (respect des espaces extérieurs, etc)
- Autres missions ponctuelles sollicitées par notre interlocuteur à la Mairie de Essey-lès-Nancy

De façon générale, nos agents de Proximité sont en capacité de répondre à des **missions ponctuelles** sollicitées par notre donneur d'ordre de façon très réactive. Leur rôle d'interface entre les habitants, les usagers du terrain de football, la Mairie de Essey et les différents intervenants du site permettra bien de favoriser le dialogue, la concertation, et l'échange d'informations.

Et ainsi, **être au plus près des besoins évolutifs du terrain.**

Ces différentes missions complémentaires sont particulièrement appréciées par nos agents puisqu'elles leur permettent de diversifier leur intervention tout en se rendant utiles sur le terrain.

### 3 – L'équipe mobilisée

**2 agents de proximité** interviendront dans le cadre de cette mission.

**Un binôme interviendra au stade de football synthétique rue du Général de Gaulle à Essey-lès-Nancy** sur une période s'étalant **du lundi 11 juillet 2022 au mardi 30 août 2022 inclus.**

Leurs interventions seront programmées selon les dispositions suivantes :

- **les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 10 à 12 heures**

Comme précisé supra (cf. partie 2), des actions ponctuelles seront également assurées à la demande du donneur d'ordre et avec accord de Réciprocité et pourront élargir leur périmètre d'intervention si nécessaire.

Les agents de Proximité seront encadrés par **1 encadrant technique insertion** qui les suivra sur site quotidiennement et assurera la relation avec les donneurs d'ordres, ainsi que le « reporting » de la mission (cf. paragraphe suivant) en lien avec le responsable du secteur Médiation Citoyenne et Sociale.

Outre l'aspect opérationnel de la prestation sur laquelle ils sont positionnés, les agents bénéficient d'un **accompagnement socio-professionnel** assuré par la Plateforme Accompagnement Socio-pro de Réciprocité.

### 4 – Le suivi de la prestation

Les dysfonctionnements collectés sont restitués par l'intermédiaire d'un « **reporting** » transmis par mail chaque semaine au référent désigné par la Mairie de Essey-lès-Nancy. Ces derniers seront répertoriés sur un plan du stade de foot.

Une **procédure de communication directe** est mise en place **en cas d'urgence** (personne désignée par la Mairie de Essey-lès-Nancy)

Un **rapport final d'activité**, sera par ailleurs remis en fin d'action.

## 5 – Les principes d’encadrement et responsabilité de RECIPROCITE

Les agents positionnés sur cette mission sont placés sous l’autorité de Réciprocité.

Réciprocité assume la gestion de son personnel, et, le cas échéant, les remplacements pour assurer les prestations qui devront être réalisées conformément aux demandes du donneur d’ordre.

L’encadrement des agents sera effectué par un personnel compétent qui assurera la formation et le suivi des agents.

Une formation « Gestion urbaine de proximité » sera assurée par Réciprocité.

Ces derniers bénéficient par ailleurs d’un accompagnement socio-professionnel assuré par la Plateforme Accompagnement Socio-pro de Réciprocité.

Toutes les dispositions prescrites par le code du travail, les lois et règlements de sécurité, seront respectées par Réciprocité.

Réciprocité est assurée pour sa responsabilité civile pour la totalité des prestations qui lui sont confiées.

## 6 – Approche budgétaire de la mission

Sur la base des éléments exposés précédemment, notre intervention est budgétée à **1800€** TTC (TVA non applicable, article 293B du CGI) pour la période du lundi 11 juillet au mardi 30 août 2022 inclus.

Le budget proposé intègre l’ensemble des coûts induits par la prestation, à savoir :

- les coûts de la démarche d’insertion et d’accompagnement à l’emploi des salariés,
- les coûts relatifs à l’activité support (mobilisation des agents techniques et de leur encadrement / déplacements / gestion administrative ...).

## 7 – Durée de la convention et résiliation

La présente convention est conclue pour une entrée en application le lundi 11 juillet 2022 jusqu’au mardi 30 août 2022 inclus. Elle sera renouvelée ou modifiée au besoin par la mise en place d’un avenant dûment signé par les deux parties.

Convention établie en 2 exemplaires originaux.

Fait à Nancy, le 12/05/2022

**Pour RÉCIPROCITÉ**

Jérémy JACQUES

Responsable des activités

**Pour la Ville d’Essey-Lès-Nancy**

« Bon pour accord en lettres manuscrites »

